



Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme

Rapport d'activité

2021

Novembre 2021

Sommaire	
Introduction	3
I. Activités d'appui technique et institutionnel des INDH	3
1. Renforcement de capacités des membres à travers l'organisation des webinaires.....	3
2. Renforcement de capacités de membres de la Commission des droits de l'Homme du Cameroun (CDHC).....	5
3. Atelier de renforcement de capacités des INDH sur « La lutte contre la corruption pour un meilleur respect des droits de l'Homme ».....	6
4. Activité d'appui et de renforcement de la Commission nationale des droits humains du Burkina Faso	7
5. L'atelier d'échanges et de renforcement mutuel des représentants d'INDH francophones sur « le suivi du respect des droits de l'Homme par les INDH en période électorale ».....	7
6. Mission d'appui institutionnel et de plaidoyer pour le renforcement institutionnel de la Commission Béninoise des droits de l'Homme.....	8
II. Activité statutaire : Assemblée générale de l'AFCNDH	9
III. Autres activités	10
1- Contribution à l'élaboration du guide sur la consolidation de l'état civil	10
2- Participation aux journées des réseaux institutionnels de la Francophonie.....	10
3- Appui à la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH) à l'élaboration de la déclaration de conformité aux Principes de Paris.....	10
4- Groupe de travail	10
Conclusion	11

Introduction

En partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence française du développement (AFD), l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) a initié des activités de renforcement de capacités à l'endroit des INDH francophones notamment : celles du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de Madagascar, de la Mauritanie, du Mali, du Niger, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Sénégal et du Tchad.

Pour la mise en œuvre du plan stratégique intégré, l'AFCNDH a organisé des missions d'appui technique et institutionnel au nouveaux de la Commission des droits de l'Homme du Cameroun ; des sessions de renforcement de capacités des INDH sur plusieurs thématiques notamment, les entreprises et les droits de l'Homme, la rédaction et la soumission des rapports alternatifs et sur les INDH, le rôle des INDH dans l'élaboration et l'adoption d'une loi de protection des défenseurs des droits de l'Homme, le rôle des INDH dans la lutte contre la corruption pour un meilleur respect des droits de l'Homme, les INDH et les processus démocratiques et le rôle des INDH dans la consolidation de l'état civil.

L'AFCNDH a également accompagné l'INDH du Bénin dans son processus de demande d'accréditation.

I. Activités d'appui technique et institutionnel des INDH

1. Renforcement de capacités des membres à travers l'organisation des webinaires

Plusieurs webinaires et réunions en ligne ont été organisés au cours de cette année 2020. Ci-dessous un tableau récapitulatif :

Thématiques	Nombre participants	INDH représentées	Date
Les INDH comme voies d'accès à un recours effectif dans le cadre de la problématique « entreprises et droits de l'Homme »	32 dont 12 femmes et 5 jeunes	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Djibouti, Egypte, France, Maurice, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Togo.	27 janvier 2021
La rédaction et la soumission de rapports alternatifs aux organes de traités par les INDH	37 dont 7 femmes et 4 jeunes	Belgique, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, RDC, Mali, Egypte, Maroc, Togo, Burkina Faso, Burundi, Sénégal, Roumanie, France, Mauritanie, Djibouti	10 mars 2021
Lancement des cours d'éducation aux droits de l'Homme	23 dont 10 femmes	Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Egypte, Capo-verde, Mauritanie, Marice, RDC, Roumanie, Rwanda	12 avril 2021
Le rôle des INDH dans l'élaboration et l'adoption d'une loi de protection des défenseurs des droits de l'Homme	21 dont 7 femmes	Cote d'Ivoire, RDC, Egypte, Guinée, Rwanda, Maurice, Mauritanie, Tunisie, Togo et Roumanie, Sénégal.	31 mai 2021
Le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des citoyens à travers la consolidation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	24 dont 7 femmes	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Comores, Djibouti, Égypte, Madagascar, Maurice, Mauritanie, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Togo	13 septembre 2021

Entreprises et droits de l'Homme		Bénin, Burkina Faso, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, RCA, RDC, Rwanda, Tchad, Togo	19 octobre 2021
----------------------------------	--	---	------------------------

2. Renforcement de capacités de membres de la Commission des droits de l'Homme du Cameroun (CDHC)

Du 25 au 27 mai 2021, à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé, (Cameroun), la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC) a organisé, en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BHCDDH), le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH) et l'Association francophone des Commission Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), une formation initiale de ses membres et de son personnel sur la mise en œuvre de son mandat d'Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH) conformément aux Principes de Paris.

Organisé en format hybride, les travaux ont connu la participation des représentants du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), l'Association francophone des commissions nationales des Droits de l'homme (AFCNDH), le Réseau des institutions nationales africaines des Droits de l'homme (RINADH), l'Alliance globale des institutions nationales des Droits de l'homme (*GANHRI*), ainsi que des institutions nationales des Droits de l'homme (INDH) de Côte d'ivoire, du Togo, du Maroc, du Kenya et de France.

L'objectif principal de cet atelier était de créer un espace d'immersion pour les membres de la CDHC, par l'échange et le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur l'exercice de leur mandat conformément aux Principes de Paris et au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Les aspects opérationnels et procéduraux relatifs à l'organisation et le fonctionnement d'une INDH et d'une INDH-MNPT seront également traités.

Les échanges ont porté sur :

- La mise en œuvre du mandat de protection et de promotion des droits de l'Homme ;
- Les techniques d'élaboration des outils institutionnels d'une INDH ;
- L'organisation et le fonctionnement d'une INDH-MNP ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs et l'échange de bonnes pratiques sur les priorités structurelles et fonctionnelles de l'INDH ;
- L'accréditation d'une INDH.

Au titre des recommandations pour les actions futures, et au regard des progrès l'expérience acquise au Cameroun, il faut organiser des sessions de partage d'expériences et de bonnes pratiques afin d'aider les INDH à mieux adresser les défis auxquels elles font face dans la mise en œuvre leur mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Indicateurs :

- Rapport de l'atelier et les fiches de présence ;
- Outil de fonctionnement de la CDHC : projet de règlement intérieur

3. Atelier de renforcement de capacités des INDH sur « La lutte contre la corruption pour un meilleur respect des droits de l'Homme »

Afin de permettre aux INDH de contribuer à la prévention et la lutte contre la corruption, et dans la continuité et la logique du séminaire organisé par l'OIF en juin 2019 portant sur la prévention et la lutte contre la corruption et les droits de l'Homme, l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH), en partenariat avec l'OIF et l'Agence française du développement (AFD), a sensibilisé les INDH à la protection des droits de l'Homme à travers la prévention et la lutte contre la corruption du 7 au 8 septembre 2021 à Abidjan en Côte d'Ivoire .

Organisé en format hybride, l'objectif de cet atelier était de renforcer les capacités des INDH participantes afin de leur permettre de protéger efficacement les droits des citoyens à travers la prévention et la lutte contre la corruption.

Ont pris part à cet atelier les INDH du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Madagascar, de la République démocratique du Congo et du Rwanda ainsi que des représentants d'organisations de la société civile du pays hôte.

A la fin de l'atelier une feuille de route a été élaborée par les INDH leur permettant de poursuivre des actions de prévention et de lutte contre la corruption.

Recommandations :

- Prendre en compte la dimension « droits de l'Homme » dans la stratégie de lutte contre la corruption dans les pays francophones ;
- Mettre en place un cadre de concertation multi-acteurs de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Adopter une approche inclusive incluant les INDH et les OSC pour lutter efficacement contre la corruption ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur les axes stratégiques et prioritaires de lutte contre la corruption ;
- Faire un plaidoyer pour la prise de textes pour sanctionner aussi bien le corrompu que le corrupteur.

Indicateurs :

- Un rapport de l'atelier ; les fiches de présence et de résultat ;
- 34 participants dont 13 femmes et 4 jeunes ;
- Des projets de prévention et de lutte contre la corruption élaborée par les INDH du Bénin, de Côte d'Ivoire, de la RDC et du Rwanda ;
- Les rapports de la mise en œuvre de ces projets.

4. Activité d'appui et de renforcement de la Commission nationale des droits humains du Burkina Faso

Du 4 au 15 octobre 2021 s'est tenue une mission d'appui technique et institutionnel à la Commission nationale des droits de l'Homme du Burkina Faso sur ses besoins prioritaires dans le suivi du respect des droits de l'Homme en période électorale

La mission du consultant a consisté à :

- Procéder conjointement à une analyse dynamique de la stratégie et des actions récentes de la CNDH pour le suivi des droits de l'Homme en période électorale, incluant des perspectives d'évolution générales et des orientations possibles pour le scrutin municipal de 2022.
- Effectuer une mission de terrain afin de poursuivre le processus engagé d'appui et d'accompagnement de la CNDH sur la thématique, en renforçant les capacités de ses équipes en matière d'analyse juridique (code électoral) et de productions de rapports et communiqués publics, conformément aux besoins exprimés
- Développer, au profit de l'ensemble du réseau AFCNDH/OIF des outils complémentaires, tirés de cet appui et de cette coopération bilatérale (exemple d'analyse de contexte en vue du déploiement d'une mission d'observation, support d'analyse du code électoral, sommaire type de rapport d'observation).

Indicateurs

- Une note de synthèse sur les constats et perspectives pour la CNDH, y compris s'agissant des partenariats, pour l'exercice 2022 ;
- Une note d'analyse de contexte, devant permettre à l'institution d'arrêter à terme les zones et aspects prioritaires pour son travail d'observation des élections municipales en 2022 en fonction des ressources disponibles ;
- Un sommaire type de rapport public sur le suivi des droits de l'Homme en période électorale (élaboré conjointement avec l'AFCNDH, sur la base de l'existant développé par la CNDH en lien avec les élections de novembre 2020 et après analyse d'autres exemples ;
- Un document de ressources ou de points de repère juridiques pour l'analyse du code électoral suivant une approche par les droits, sur quelques thématiques ;
- Une note méthodologique sur la communication en période électorale accompagnée d'un recueil de compilation de documents de communications des INDH francophones ;
- Un rapport de mission.

5. L'atelier d'échanges et de renforcement mutuel des représentants d'INDH francophones sur « le suivi du respect des droits de l'Homme par les INDH en période électorale »

Dans la continuité des actions menées par l'AFCNDH avec l'appui de ses partenaires dans le renforcement des INDH dans le suivi des droits de l'Homme, un atelier d'échanges et de partage d'expériences a été organisé le 18 et 19 novembre 2021 à Cotonou au Bénin. Les discussions et échanges au cours de l'atelier ont porté sur les outils de suivi des droits de l'Homme développés par l'AFCNDH et sur les points suivants :

- Les enjeux des droits de l'Homme en période électorale ;
- La préparation de la période électorale par une INDH ;
- La participation des femmes et des déplacés internes aux processus électoraux ;
- L'élaboration d'un rapport analytique;
- La communication en période électorale avec un accent particulier sur la désinformation ;
- L'élaboration d'une feuille de route sur les actions à mener par chaque INDH pour les échéances prochaines : activités, dates et budget.

Une trentaine de participants représentant d'INDH de Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Mali, de la RDC, du Sénégal et du Togo, du Réseau des compétences électorales de la Francophonie (RECEF) et de la société civile ont pris part aux échanges et discussions.

Des feuilles de routes comprenant les activités de chaque institution lors des prochaines échéances électorales ont été élaborées par les INDH.

Recommandations

- Organiser sur trois jours cette activité d'échanges et de renforcement de capacités ;
- Poursuivre cette activité d'échange en ligne comme en présentiel sur d'autres thématiques en lien avec les élections ;
- Soutenir et accompagner d'avantage les INDH ;
- Organiser la même activité dans d'autres pays afin de permettre à un plus grand nombre de commissaires et au personnel d'en bénéficier ;
- Plaidoyer dans les pays afin de faciliter la participation aux élections ;
- Suivi des feuilles de route élaborées.

Indicateurs :

- Elaboration des feuilles de route ;
- Rapport d'atelier ;
- Activités prévues pour les prochaines échéances en RDC, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Burkina Faso, au Bénin, au Sénégal et au Togo.
- 30 participants dont 14 femmes.

6. Mission d'appui institutionnel et de plaidoyer pour le renforcement institutionnel de la Commission Béninoise des droits de l'Homme

Du 22 au 26 novembre 2021, le Secrétaire général de l'AFCNDH a effectué une mission d'appui et de renforcement à la Commission béninoise des droits de l'Homme à Cotonou. L'objectif visé

par cette mission était d'apporter un appui technique et institutionnel pour le fonctionnement ou l'opérationnalisation effective de la CBDH.

De façon spécifique, le Secrétaire général de l'AFCNDH a :

- Évalué le fonctionnement de la CBDH ;
- Fait un état des lieux ;
- Déterminé et précisé les appuis requis ;
- Fait le suivi de la mission à travers l'accompagnement à l'élaboration ou l'actualisation des outils de fonctionnement de la CBDH.

Indicateurs :

- Rapport sur le fonctionnement et l'état des lieux de la CBDH ;
- Document définissant les appuis requis ;
- Listes des personnalités rencontrées.

II. Activité statutaire : Assemblée générale de l'AFCNDH

L'AFCNDH a tenu une Assemblée générale (AG) ordinaire en ligne (via zoom) le 20 septembre 2021 à 15h. L'objectif de cette AG était de renouveler le bureau de l'AFCNDH pour une durée de 3 ans comme le prévoit l'article 16.2.1. à travers des élections organisées en ligne.

Ont pris part à cette assemblée générale, 35 représentants et représentantes d'INDH des pays suivants : Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Capoverde, Côte d'Ivoire, Comores, Djibouti, Egypte, France, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, RDC, Rwanda, Togo, Tunisie.

L'élection des membres du nouveau bureau a eu lieu par voie électronique par l'envoi du nom, de l'INDH et du pays du candidat choisi pour la présidence et la vice-présidence par les INDH de statut A au secrétariat de l'AFCNDH à l'adresse suivante : afcdnh@afcdnh.org ; suivi du dépouillement et de la proclamation des résultats.

Sur un nombre de 11 votants d'INDH de statut A, le Conseil national des droits de l'Homme de Côte d'Ivoire a remporté 8 voix contre 3 pour la Commission nationale des droits de l'Homme de la Mauritanie.

Ainsi le nouveau bureau de l'AFCNDH est composé comme suit :

Présidente

Mme Namizata Sangaré, Présidente du Conseil national des droits de l'Homme de Côte d'Ivoire ;

Vice-Présidents

- M. Mwamus Mwamba Mushikonke, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme de la République démocratique du Congo ;
- M. Ahmed Salem Bouhoubeyini, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme de la Mauritanie ;

- M. Olivier Sronvie ; Président par intérim de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo.

III. Autres activités

1- Contribution à l'élaboration du guide sur la consolidation de l'état civil

Sur la base d'exemples concrets fournis par les INDH, l'AFCNDH a apporté sa contribution à l'élaboration du guide sur la consolidation de l'état civil initiée par l'OIF. Sa contribution a également porté sur le rôle des INDH dans la consolidation de l'état civil, les activités à mener. Par ailleurs l'AFCNDH a participé aux travaux de groupe organisés par l'équipe d'élaboration du guide.

2- Participation aux journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

Les 27 et 28 septembre 2021 se sont déroulées au siège de l'OIF la 7^e édition des journées des réseaux institutionnels de la Francophonie. Les discussions au cours de ces journées portaient sur les thématiques prioritaires de l'OIF notamment la consolidation de l'état civil, la lutte contre la désinformation, la prévention et la lutte contre la corruption et les processus démocratiques. Aussi des discussions sur le partagerait entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie ont été faites.

3- Appui à la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH) à l'élaboration de la déclaration de conformité aux Principes de Paris

Avant de soumettre sa déclaration de conformité au Secrétariat général du Sous-comité d'accréditation, la CBDH a sollicité l'expertise de l'AFCNDH et de l'OIF.

4- Groupe de travail

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place par l'AFCNDH. Ces groupes sont animés par les INDH et les OSC via la plateforme SLACK.

Les thématiques autour desquelles sont les suivantes :

- Défenseurs des droits de l'Homme ;
- Droit de l'Homme : collaboration INDH et OSC
- Entreprises et droits de l'Homme ;
- INDH et processus électoraux.

Le groupe de travail sur les entreprises et droits de l'Homme a travaillé sur « le projet d'instrument juridique contraignant visant à régler dans le droit international des droits de l'Homme, les activités des entreprises transnationales et autres sociétés commerciales ».

Les travaux de ce groupe de travail ont abouti à une proposition de déclaration des INDH qui a été publiée à la sixième session du groupe de travail intergouvernemental pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme à Genève du 25 au 29 octobre 2021.

Cette déclaration a été validée par toutes les INDH francophones et lue par le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc le 26 au 30 octobre 2020.

Les membres du groupe de travail sur la thématique « entreprises et droits de l'Homme » sont les représentant.e.s des INDH des pays suivants : Cameroun, France et du Maroc.

Conclusion

Cette année l'AFCNDH a été une fois encore très active et attentive vis-à-vis de ses membres en répondant à leurs besoins et aux demandes d'appui technique et institutionnel par eux exprimés.